Intervention de Mgr. Roberto Campisi, Observateur Permanent du Saint-Siège,
à la 224e session du Conseil exécutif de l'UNESCO
Paris, 14 avril 2026

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La Délégation du Saint-Siège souhaite tout d'abord exprimer ses remerciements pour le travail préparatoire accompli ainsi que pour la qualité des documents présentés pour cette session du Conseil exécutif.

Dans le contexte international actuel, déstabilisé par des tensions, des conflits et des mutations profondes, la mission de l'UNESCO apparaît plus que jamais nécessaire. Dans cet esprit, la Délégation du Saint-Siège exprime son soutien à l'initiative **UNESCO80**, qui constitue une importante occasion de renforcer l'efficience, la cohérence, l'efficacité et l'impact de l'Organisation en adéquation avec l'initiative ONU80.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur trois domaines fondamentaux : l'éducation, le patrimoine culturel et la communication.

Dans le domaine de **l'éducation,** la Délégation du Saint-Siège accueille avec satisfaction les résultats obtenus et approuve le soutien apporté à de nombreux pays malgré les contraintes financières, en particulier l'aide destinée aux étudiants et aux enseignants dans des contextes d'urgence. Les circonstances historiques actuelles et la présence croissante des nouvelles technologies exigent en effet que « les personnes – en particulier les jeunes – acquièrent la capacité de penser de manière critique et grandissent dans la liberté de l'esprit » (Léon XIV, *Message pour la soixantième Journée mondiale des communications sociales*).

Le Saint-Siège est engagé aux côtés de l'UNESCO dans le secteur éducatif. En ce sens, le **Pacte Mondial pour l'éducation**, promu par le Pape François et relancé par le Pape Léon XIV, est une initiative qui invite toute la communauté internationale à **reconstruire une alliance éducative globale,** en plaçant la personne au centre, en valorisant la famille comme

premier lieu d'éducation et en promouvant la dignité humaine inaliénable donnée par Dieu. Il s'agit en particulier d'éduquer à l'inclusion ordonnée au bien commun, à la solidarité et à la sauvegarde de la création, en encourageant un usage humain et éthique du numérique et de l'intelligence artificielle et en valorisant la dimension intérieure et spirituelle des jeunes. En effet, pour qu'une éducation soit véritablement intégrale, elle doit aussi reconnaître et cultiver cette ouverture essentielle de toute personne humaine à la transcendance.

C'est à travers une éducation de qualité, authentique et intégrale que l'on construit des sociétés plus justes, capables de dialogue et de paix, comme l'indique également l'ODD 4 : « garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

La vision proposée par l'UNESCO avec la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021) place au centre de l'éthique de l'intelligence artificielle la **dignité de la personne humaine** et la primauté du bien commun. De manière analogue, le Saint-Siège insiste sur le fait que le défi n'est pas seulement technologique mais aussi anthropologique. L'enjeu ne se limite pas à ce que les machines sont capables de faire, mais regarde aussi ce qui advient à l'être humain lorsqu'il vit dans des environnements techniques qui modèlent son attention, ses émotions, ses pensées et son imagination. A cet égard, la Délégation du Saint-Siège suit avec intérêt la création de l'Observatoire de l'intelligence artificielle dans l'éducation.

En ce qui concerne le **patrimoine culturel**, les données présentées lors de cette session montrent clairement combien il est menacé, en particulier dans les contextes de guerre de plus en plus nombreux, où toute règle et convention internationale semble systématiquement violée.

Les nombreuses situations de conflit, comme en Ukraine et au Moyen-Orient, entrainent la destruction de biens matériels et culturels, au risque souvent d'une perte d'identité et d'un effacement de la mémoire collective.

Dans ce contexte, le Saint-Siège rappelle l'importance de la protection des sites culturels à caractère religieux, qui représentent des lieux vivants de foi, de culture et de vie communautaire. À cet égard, le droit international humanitaire, notamment la Convention de La Haye de 1954 et ses Protocoles, ainsi que les Conventions de Genève, rappelle l'obligation de respecter et de protéger les biens culturels, y compris les lieux de culte en tant qu'expressions de l'identité des peuples. Le respect de ces normes constitue une responsabilité juridique et morale essentielle, en particulier dans les contextes de conflit armé. La sauvegarde du patrimoine n'est pas un luxe, elle est une priorité : elle contribue à la résilience des populations et constitue une base indispensable pour tout processus de

réconciliation et de reconstruction. Le patrimoine culturel doit être conservé pour être transmis. Il est au service de l'homme et de sa croissance. C'est pourquoi, en préservant le patrimoine, il ne s'agit pas simplement de préserver le passé ; il s'agit bien plus de former des consciences capables de faire preuve de respect, d'être ouvert à la rencontre et d'assumer une responsabilité partagée, devenant ainsi capables de promouvoir une culture de la paix.

Enfin, dans le domaine de la **communication** et de l'**information**, la Délégation du Saint-Siège reconnaît les efforts de l'UNESCO pour promouvoir la liberté d'expression, la sécurité des journalistes et l'éducation aux médias. En recevant les membres de la rédaction d'un journal télévisé de la télévision publique italienne, le Saint-Père a récemment souligné : « Toujours, mais d'une manière particulière dans les circonstances dramatiques de la guerre, comme celles que nous vivons, l'information doit veiller à ne pas se transformer en propagande. Et la mission des journalistes, dans la vérification des informations afin de ne pas devenir le mégaphone du pouvoir, devient encore plus urgente et délicate, je dirais essentielle. Il vous revient de montrer les souffrances que la guerre inflige toujours aux populations ; de montrer le visage de la guerre et de la raconter avec les yeux des victimes, afin de ne pas la transformer en un jeu vidéo » (Léon XIV, Audience aux membres de la rédaction du TG2 de la RAI, 16.03.2026). Il est en effet essentiel que la communication reste au service de la vérité et du bien commun. Cela implique aujourd'hui un surcroît de responsabilité partagée : lutter contre la désinformation, promouvoir un usage éthique des technologies et favoriser une culture de la rencontre, afin de dépasser les polarisations et les divisions.

Monsieur le Président,

célébrer UNESCO80 signifie regarder vers l'avenir avec une responsabilité renouvelée.
Trois convictions demeurent fondamentales :

l'éducation est le premier instrument de paix ;

la culture est l'âme des peuples ;

la communication est un service rendu à la vérité.

Ma Délégation réitère son engagement à collaborer avec l'UNESCO et avec tous les États membres, afin de construire ensemble un monde plus humain, plus juste et plus fraternel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.